



SE
CONNECTER



CRÉER UN
COMPTE



ÊTRE UNE ASSOCIATION ET SE DÉPLACER

La Ville de Roanne met à disposition des associations roannaises trois minibus pour leurs rencontres sportives, leurs participations à des colloques etc.



Quelle est la capacité d'un minibus ?

Un mini bus peut accueillir 9 personnes en comptant le conducteur.

Quels utilisateurs pour ce service ?

Seules les associations roannaises peuvent réserver un minibus.

Quelles conditions sont requises pour réserver un minibus ?

- ▶ Être titulaire du Permis B depuis 2 ans minimum, permis valide
- ▶ Le ou les conducteurs doivent être désignés nominativement et doivent avoir plus de 21 ans
- ▶ La présence de deux conducteurs (sous condition)
- ▶ L'utilisation se fait en France uniquement

Quel est le coût de la location d'un minibus ?

La mise à disposition des minibuses est gratuite, elle est néanmoins soumise à caution (caution de 500 € pour le véhicule et de 100 € pour le nettoyage).

Comment réserver un minibus ?

Toute demande ne peut être faite que pour une utilisation ponctuelle. L'utilisation est limitée à 5 jours consécutifs et à 5 fois par an. La demande doit être déposée 2 semaines minimum et 3 mois maximum avant la location prévue, au Service Vie Associative de la Mairie de Roanne.



Les minibus doivent être retirés et restitués au garage municipal situé Impasse de la Marne. Ils doivent être restitués nettoyés et d'essence doit être fait.

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne via le formulaire ci-dessous :

Vous connaître

Adresse

Mon nom (obligatoire)

Ma fonction dans l'association (obligatoire)

Mon mail (obligatoire)

Mon téléphone (obligatoire)

Nom de l'association roannaise (obligatoire)

Votre déplacement

Date(s) du déplacement (obligatoire)

Lieu du déplacement (obligatoire)

Motif du déplacement (obligatoire)

Contact

Personne à contacter en cas de besoin (obligatoire)

Nom et prénom

Téléphone (obligatoire)

Conditions d'utilisation

Le ou les conducteurs doivent être titulaires du permis de conduire B depuis 2 ans minimum, et être âgés de 21 ans. (obligatoire)

J'ai compris

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation (téléchargeable ci-dessous) des véhicules mis à disposition gratuitement par la Ville de ROANNE.

j'ai compris

Vérification antispam

Téléphone

Pour des questions de sécurité, merci de recopier le texte affiché sur l'image ci-dessous (**obligatoire**)



Vous pouvez aussi :

- ▶ [Télécharger et remplir le formulaire](#) et le faire parvenir avec une copie des permis de conduire des conducteurs par mail à [vieassociati](mailto:vieassociati@ville-roanne.fr) ou déposer les documents au service Vie Associative.

Ou

- ▶ Vous rendre directement au service de la Vie Associative pour remplir le formulaire sur place.

CONTACTS

Service de la Vie Associative

Forum Sébastien Nicolas
42300 roanne

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 13h30 à 16h et le vendredi de
9h à 12h

 0477232087

 Par e-mail

 Site Internet

 EN SAVOIR PLUS

TÉLÉCHARGER

MISE À DISPOSITION DES MINIBUS

- ▶ [RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DES MINIBUS](#)
- ▶ [FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION D'UN MINIBUS](#)

SERVICE VIE ASSOCIATIVE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE
PLACE DE
BP 90512 - 4

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 16H ET LE VENDREDI DE 9H À 12H. DU LUNDI AU JEUDI À 16H ET LE VE

☎ 04 77 23 20 87

☎ 04 77 23 20 0